**Aumônerie hospitalière protestante HDN/Tournon**

**Charte des visiteurs**

(Adoptée en 2002, revue en novembre 2006 et mars 2019)

Les visiteurs travaillant auprès des malades se distingueront par « la simplicité, la pudeur, le respect de la vie, de la personne et de sa dignité » (Bernard HOERNI, président du Conseil de l’Ordre des Médecins)

1. Les fondements spirituels:

- Chaque visiteur vit une foi personnelle et vivante en Jésus-Christ, son Seigneur et Sauveur, nourrie par la lecture de la Bible et la prière.

- Il s’engage dans une mission commune que le Seigneur lui confie avec d’autres: « J’étais malade et vous m’avez visité. » (Voir point 3. L’équipe de visiteurs)

- Il est demandé que le visiteur soit membre d’une Eglise locale. Il y trouvera le soutien et la prière nécessaires à son service.

- Il accepte et respecte le cadre institutionnel de l’hôpital, de l’institut ou de l’EHPAD dans lequel il effectue ses visites

- Chaque visiteur doit prendre conscience des raisons profondes qui le poussent à désirer ce type de service, afin d’apprendre à se distancer de ses propres problèmes et de ses émotions. Il pourra ainsi être en mesure d’écouter et de partager, au-delà des peurs que sécrètent la souffrance, la déchéance physique ou la mort.

- Un stage de quelques semaines devra être effectué ainsi que la formation initiale avant tout engagement afin de vérifier la solidité des motivations du visiteur et ses compétences dans le domaine de la visite.

- L’auxiliaire devra toujours rester attentif au fait qu‘il est envoyé par l’Eglise, ce qui dépasse de loin le fait de visiter pour son propre compte. En aucun ne sera toléré un langage pouvant évoquer : « mon travail, mon service ou mes patients… » Il est, pour un temps donné, à cette place, et doit être prêt à revisiter et interroger son appel à tout moment.

2. Secret et confidentialité

- Hors du cadre de l’aumônerie, le secret doit être rigoureusement respecté, tant le contenu des entretiens avec un malade que l’identité de ce dernier. De même que toute information concernant le personnel ou l’établissement.

- Dans le cadre de l’aumônerie, il est possible de faire état d’une situation particulière rencontrée au cours des visites, en respectant cependant l’anonymat de la personne concernée. L’équipe veillera à ce que ce partage d’expérience soit l’occasion de discerner de quelle façon telle ou telle difficulté a fait écho en nous-mêmes.

- Lorsqu’une situation est trop lourde à porter, le visiteur est vivement encouragé à s’en ouvrir à l’aumônier.

3. L’équipe de visiteurs

Les visiteurs sont recommandés par le Conseil Presbytéral (ou équivalent) de leur église locale, et nommés par la Commission d’Aumônerie. Ils sont accueillis liturgiquement au cours d’un culte.

Ils exercent leur ministère en collaboration les uns avec les autres et sous la responsabilité de l’aumônier mandaté par les AESMS (Aumônerie Protestante des Ets Sanitaires et Médicaux Sociaux) reliée directement à la Fédération Protestante de France. Ils s’engagent à participer de façon régulière aux réunions mensuelles d’équipe et donnent à l’aumônier un écho de leurs visites.

Les réunions d’équipe : un temps devra toujours être prévu pour l’écoute de la Bible, pour la prière, pour le partage d’expériences, pour des interventions de soignants de l’hôpital ou de l’extérieur.

Un groupe d’analyse de la pratique avec un intervenant aura lieu tous les deux mois. Celui-ci n’est pas facultatif car il a pour but de prendre soin des auxiliaires en leur permettant de partager les situations difficiles qu’ils ont pu rencontrer.

4. Distribution de littérature, cartes et Bibles

Deux principes doivent être respectés :

- respect de la personne et de ses convictions. Cela ne nous empêche pas de partager nos propres convictions spirituelles, mais la rencontre d’autrui nous situe toujours dans une attitude d’écoute bienveillante et accueillante de sa parole.

- vigilance quant au contenu des feuillets distribués : ceux-ci doivent éviter impérativement toute polémique contre une confession ou une religion particulière, contre toute dévalorisation du travail des soignants, et tout prosélytisme. Des cartes peuvent être remises au malade comme signe de présence et d’attention. Textes, traités, calendriers, Bibles pourront être proposés aux malades, et remis uniquement à leur demande.

Une plaquette intitulée « aumônerie chrétienne », contenant quelques informations dont le numéro de téléphone où joindre le bureau de l’aumônerie, ainsi que les coordonnées du site des aumôneries Drôme/Ardèche, est également à la disposition des visiteurs.

5. Relation avec les équipes soignantes

Même sollicité à le faire par le malade, le visiteur n’interviendra ni dans le domaine médical, ni dans le domaine administratif de l’établissement. Il veillera à garder le dialogue avec le personnel. Il se rappellera que les questions du malade sont bien plus des demandes d’écoute que des besoins d’obtenir des réponses ou des solutions, qu’il est difficile de faire la part de ce que sait le patient et de ce qu’il ne sait pas, de ce qu’il a envie d’entendre et de ce qu’il peut entendre, de ce que sa famille sait… Le visiteur pourra rendre alors les soignants attentifs aux demandes les plus essentielles du malade ou de son entourage.

6. Début et fin du rôle de l’auxiliaire

Début :

Lorsque le stage et les temps de formations initiales ont été validés par la Commission d’Aumônerie, le candidat est accueilli officiellement au sein de l’équipe de visiteurs. Il s’engage pour une durée minimum de 3 ans. Un bilan annuel sera effectué avec l’aumônier afin de  vérifier de façon bienveillante que l’auxiliaire poursuit sa mission dans le respect du cadre posé.

Fin :

L’âge limite pour les auxiliaires est fixé à 75 ans par les AESMS Aumônerie des Ets Sanitaires et Médico Sociaux

La commission d’Aumônerie est responsable et se porte garante du bon fonctionnement de l’équipe à l’instar de deux cadres institutionnels : celui des églises qu’elle représente et celui du centre hospitalier. Elle est donc mandatée à prendre des décisions dans les cas suivants :

- Si l’ensemble du service d’aumônerie se trouvait fragilisé ou discrédité dû à une attitude inappropriée de la part d’un visiteur.

- Dans le cas où un visiteur déclare lui-même de graves soucis de santé et si l’évolution de la situation n’est, de fait, plus compatible avec sa mission.

… /…

**Engagement des visiteurs**

J’exerce mon ministère sous la responsabilité de l’aumônier hospitalier protestant mandaté par la Commission d’Aumônerie HDN/Tournon pour la période de ……………………...........................

(Maximum 3 ans, renouvelables)

Je m’engage à :

- respecter la pluralité des convictions des personnes rencontrées

- faire preuve de discrétion au sujet des propos échangés et des situations rencontrées

- garder le souci de témoigner de Jésus-Christ et de la présence de l’Eglise sans esprit de prosélytisme

- favoriser la qualité des relations avec toutes les autres personnes rencontrées pendant les visites

Je m’engage à participer :

- à la formation dispensée par l’aumônerie protestante

- au groupe d’analyse de la pratique.

J’accepte d’être mandatée par la Commission d’Aumônerie protestante hospitalière

HDN /Tournon/Crest dans l’établissement: ……………………………………................

 Je m’engage à prendre connaissance de la charte des aumôneries des HDN / Tournon /Crest et à en respecter les règles.

Nom et prénom du visiteur ……………………………………........................

Né le …………………………….. A………………………

Adresse :

Date et signature :